

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/13256
18 avril 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 18 AVRIL 1979, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE L'ANGOLA

Le Représentant permanent de la République populaire d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer à la note du Secrétaire général No PO SOAF (2-2-4) du 21 mars 1979. A ce sujet, le Représentant permanent de la République populaire d'Angola tient à réaffirmer une fois de plus que la République populaire d'Angola n'a, et n'a jamais eu, aucun lien politique, diplomatique, économique ou militaire avec le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud, y compris en ce qui concerne la livraison, l'achat ou autres formes de commerce d'armes et d'armements.

En fait, en tant qu'Etat de première ligne et Etat africain attaché aux principes révolutionnaires du gouvernement par la majorité et de la suppression de l'apartheid, de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme, la République populaire d'Angola estime qu'elle est aux premières lignes du combat mené pour libérer l'Afrique australe de ces fléaux. En outre, la République populaire d'Angola voit avec une grande préoccupation, et condamne, l'établissement ou le maintien de toute forme de coopération entre le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud et d'autres Etats. Ces liens ne servent qu'à renforcer les activités impérialistes en Afrique australe et, en favorisant et encourageant les activités du régime de Pretoria, font peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. Enfin, la République populaire d'Angola estime qu'il y a longtemps que la communauté internationale aurait dû appliquer des sanctions totales à l'encontre du régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud.

Le Représentant permanent de la République populaire d'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies souhaite que la présente note soit distribuée comme document du Conseil de sécurité.
